

Modification du mode d'affectation des résultats, de la commission de gestion et de la commission de dépôt

FCP SALAMETT PLUS

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire
Agrément du CMF n°22-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

Modification du mode d'affectation des résultats

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-, intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de FCP SALAMETT PLUS porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration réuni en date du 25 janvier 2018 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats dudit FCP qui devient un FCP de type capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2018.

Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, réuni en date du 25 janvier 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion payée par FCP SALAMETT PLUS en faveur de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable du FCP.

Ainsi, la commission de gestion sera de **0,8% HT de l'actif net par an au lieu de 0,5% HT de l'actif net par an.**

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.

Modification de la commission de dépôt

Le Conseil d'Administration de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, réuni en date du 14 décembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT PLUS en faveur de l'ARAB TUNISIAN BANK en contrepartie de ses prestations de dépositaire du FCP.

Ainsi, la commission de dépôt sera de **0,15% HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an.**

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.